

Texte CAN des 12 et 13 janvier 2016

L'année 2016 s'ouvre sur une situation délétère pour la démocratie, les solidarités, notre modèle social. Les attentats de 2015 ont révélé de façon particulièrement violente les fractures qui minent nos sociétés et particulièrement la société française. L'indifférence collective aux difficultés rencontrées par les classes populaires, victime du chômage, des discriminations ont engendré chez une partie de la jeunesse un rejet de notre société et facilité le travail d'embrigadement. L'absence de perspectives d'avenir et de progrès des discours politiques, l'incertitude sur les lendemains incitent certains jeunes à trouver un sens dans des formes de radicalisation.

Pour beaucoup de citoyens, c'est le vote Front national qui sert d'exutoire à la désespérance sociale. Le score des régionales a montré que celui-ci gagnait désormais toutes les générations et toutes les couches de la population sans épargner les fonctionnaires (cf. étude cevipof : 24,6 %).

Or, si le gouvernement, après la période d'émotion causée par les attentats, a pris des mesures, compréhensibles dans ce cadre, visant à assurer la sécurité des citoyens, il a fait le choix de prolonger l'état d'urgence et de développer un discours sécuritaire dangereux pour les libertés collectives et individuelles. La CAN de novembre avait alors estimé disproportionné ce prolongement pour trois mois. Sans que rien ne vienne valider l'intérêt de ces mesures dans la lutte contre le terrorisme, cette prolongation a été utilisée pour interdire des manifestations au moment de la COP21, assigner à résidence des militants politiques ou associatifs, tout en faisant peser des incertitudes sur la possibilité pour les syndicats d'organiser des manifestations, notamment celles contre la réforme du collège le 26 janvier. Non content de prolonger l'état d'urgence, le Président de la République a annoncé une réforme constitutionnelle qui pose deux problèmes majeurs : la constitutionnalisation de l'état d'urgence et l'extension des possibilités de déchéance de la nationalité française.

La constitutionnalisation de l'état d'urgence vise à libérer l'exécutif du contrôle du judiciaire. En 10 ans la France a adopté près d'une loi par an concernant la sécurité ou la lutte contre le terrorisme. A l'évidence ce n'est pas par toujours plus de législatif que l'on peut répondre au besoin de sécurité et lutter contre le terrorisme. Une étape dangereuse pour la démocratie serait franchie si cette réforme devait être adoptée, rompant les équilibres entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Le SNES-FSU exige la sortie de l'état d'urgence et s'opposera à tout nouveau prolongement.

La question de la déchéance de nationalité pour les binationaux nés français, mesure inutile dans la lutte contre le terrorisme, rompt l'égalité républicaine en stigmatisant 3 à 4 millions de français dont les parents sont étrangers ou binationaux. Au-delà de la remise en cause du droit du sol, cette mesure reviendrait à dénier à des enfants d'immigré-e-s, parfois français depuis plusieurs générations, leur appartenance à la nation. En envisageant d'étendre cette mesure à tous les français condamnés pour acte de terrorisme, le président choisit une voie qui s'oppose au droit international et créerait de apatrides. Le SNES participe, avec la FSU, aux initiatives qui visent à faire obstacle à cette révision constitutionnelle et mènera, en particulier dans sa presse syndicale, le débat sur cette question avec la profession qui est une partie prenante de la société.

Le SNES doit avec toutes les forces progressistes combattre cette mesure et dénoncer la manœuvre politicienne qui consiste, en situation de crise, à détourner la population des vrais problèmes au profit de mesures démagogiques, chercher à attirer des électeurs de centre droit dans la perspective d'une recomposition du paysage politique. Au lieu de politiques libérales et sécuritaires, c'est un discours et des mesures fortes en faveur d'un nouveau pacte social et de lutte contre les inégalités, c'est l'élaboration de nouvelles solidarités dont a besoin la société française. Les chiffres de 2015 montrent une nouvelle hausse du chômage, à son niveau le plus haut depuis la fin des années 90 (plus de 10 %) notamment celui de longue durée ; le plan annoncé par la Ministre de l'Emploi d'un plan de formation de 500 000 chômeurs fera sortir ces derniers des chiffres du chômage mais l'absence de politiques publiques cohérentes en matière industrielle, le manque de possibilités d'emploi ne résoudront pas le problème à terme. Or, non seulement le gouvernement ne remet pas en cause la politique de l'offre et n'annonce que des moyens déjà utilisés comme l'apprentissage, le service civique mais il entend présenter en janvier une réforme du Code du travail qui libéraliserait davantage le droit du travail à la demande du patronat. Cette situation implique d'amplifier le travail syndical unitaire dénonçant les idées d'extrême droite et faisant la clarté sur leur projet mais elle doit aussi analyser les causes de la désespérance sociale et ouvrir des perspectives aux salariés et retraités. L'année dernière a montré les difficultés rencontrées par les partis de la gauche de transformation sociale mais aussi du syndicalisme à rassembler et permettre l'émergence d'alternatives et de luttes majoritaires. Les congrès du SNES et de la FSU auront à réfléchir à la part que peut prendre notre fédération pour rassembler les forces progressistes et resserrer les liens avec les salariés.

Fonction publique et suites PPCR

Le projet de loi déontologie sera examiné par le Sénat le 26 janvier. En application de la procédure d'urgence, il n'y aura pas de seconde lecture sur ce texte ; le processus choisi par le gouvernement ne favorise pas l'intervention syndicale. Il est d'autant plus urgent d'intervenir contre les régressions que le projet continue de porter sur les sanctions disciplinaires, pour une rédaction qui organise sans ambiguïté un droit à mutation pour tous, pour faire élargir les conditions d'inscription aux recrutements réservés de la loi Sauvadet.

La FSU a obtenu qu'il n'y ait pas de comité de suivi du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR). Elle a contesté l'absence de programmation des travaux pour la mise en œuvre décidée par le gouvernement, d'autant plus que ce dernier a engagé le chantier par des propositions sur le changement d'échelon très proches de celles qui avaient été rejetées pendant la négociation. En effet, les modifications introduites dans la loi sur l'avancement d'échelon, selon un cadencement unique complété dans les statuts particuliers par d'éventuelles dispositions permettant de favoriser la carrière d'une proportion contingentée de fonctionnaires dont la valeur professionnelle serait reconnue montre la vivacité des logiques managériales pour différencier les carrières. Cette même logique est présente dans les réflexions engagées au MEN pour la transposition aux carrières et grilles de rémunération enseignantes. Le SNES et la FSU s'appuient sur l'engagement inscrit dans le protocole PPCR d'une carrière parcourue au minimum sur deux grades pour contrer cette orientation.

La hausse annuelle de la retenue pour pension a, dans le contexte de gel de la valeur du point d'indice de la FP, pour conséquence de diminuer une nouvelle fois les traitements nets. La FSU a porté tout au long de la négociation PPCR le point de vue que les mesures de reconstruction des grilles devaient être associées à la revalorisation du point d'indice. Le protocole PPCR prévoit un rendez vous salarial en février au cours duquel la FSU sera porteuse de l'exigence de mesures rapides et significatives.

PPCR

Le ministère va ouvrir des discussions sur la transposition du PPCR pour les corps des personnels enseignants et assimilés. Les premières informations communiquées au SNES-FSU montrent que le ministère s'inscrit sur des points importants dans les orientations qui nous ont conduit à donner un avis favorable au protocole concernant les possibilités de revalorisation : revalorisation des bornes indiciaires des grilles des corps de catégorie A type, ouverture d'un grade de débouché sur la hors échelle A pour les professeurs Certifiés et assimilés. Le ministère indique en outre que les discussions porteront aussi sur l'ouverture d'un grade de débouché sur la Hors échelle B (chaires sup etc.) pour les professeurs Agrégés.

Ces premières informations sont toutefois insuffisantes pour que le SNES-FSU se prononce dès maintenant sur la mise en œuvre de ces orientations. De nombreux points porteurs de réels dangers restent à éclaircir : en termes de structure de carrière, de durée de parcours de la classe normale et de la hors classe, d'évaluation, de contrôle paritaire de ces opérations (principe inscrit dans le statut général)... Le SNES-FSU participera aux discussions qui s'ouvriront sur la base de ses mandats. En particulier, il sera vigilant à ce que les mesures concernent l'ensemble des personnels, que tous les personnels puissent parcourir la classe normale et la hors-classe, que la durée théorique moyenne de carrière pour atteindre la fin de la hors-classe reste au moins identique, que l'évaluation conserve le principe de la double notation et soit déconnectée de l'avancement, que la transparence et l'équité de traitement soient garanties par le contrôle paritaire.

Le SNES-FSU poursuivra sa campagne auprès de la profession pour obtenir une revalorisation des carrières profitable à l'ensemble des personnels, combattre les logiques néo-managériales et les risques d'individualisation des carrières qui pourraient émerger des propositions avec le ministère, et pour pointer les enjeux de l'accès à un troisième grade.

Rentrée 2016 : des moyens budgétaires très limités

Le ministère a annoncé le 9 décembre par voie de presse la répartition des postes d'enseignants dans l'éducation nationale. Sans surprise, on retrouve les 2 804 créations pour le second degré public prévues par le projet de loi de finance 2016.

Ces annonces, faites une semaine avant le comité technique ministériel, montrent qu'une fois de plus le ministère est plus soucieux de communiquer sur ce qu'il qualifie d'un « *effort sans précédent* » que de respecter le rôle des instances de concertation...

Sur le fond, si cette dotation en moyens supplémentaires sur le terrain est la plus importante depuis bien longtemps, elle reste néanmoins bien faible au regard des nécessités. Elle s'inscrit dans le cadre d'un budget de l'Éducation nationale, de 65,7 milliards soit une augmentation de 1,08 % par rapport à 2015, le budget du second degré public n'augmentant lui que de 0,8 %. Cela relativise « l'effort sans précédent » évoqué ci-dessus !

Dans le second degré public : + 2 805 moyens d'enseignement, + 37 600 élèves

D'une part l'augmentation des effectifs se poursuit à un rythme accéléré : 37 600 élèves supplémentaires sont attendus principalement en lycée où les classes dépassent déjà souvent 35 élèves.

D'autre part, le ministère annonce la création sur deux ans de 4 000 postes supplémentaires pour mettre en place la réforme du collège, mais il n'a toujours pas répondu aux demandes d'un chiffrage précis du bilan du passage des anciennes grilles horaires du collège aux nouvelles. Et pour cause : ce bilan mettrait sans doute en évidence que les moyens spécifiques annoncés pour cette réforme ne seront pas attribués ou seront financés par le retrait d'heures d'enseignement (– 4,5 h en classe de 3ème par exemple) la suppression des classes bilingues, des options latin, langues régionales... et par

l'attribution de moyens très limités aux lycées alors que c'est à ce niveau que portera la montée démographique. Interrogé lors du comité technique ministériel du 16 décembre sur la part des 2 804 emplois destinés à la mise en place de la réforme et sur celle destinée à l'accueil des élèves plus nombreux en lycées, le ministère s'est contenté de répondre que les dotations de collèges seraient « reconduites »... ce qui ne constitue pas une réponse évidemment à l'effectivité de moyens spécifiques dont on nous rebat les oreilles pourtant depuis deux ans.

Même réponse dilatoire concernant l'annonce de 2 150 postes d'AED « supplémentaires » pour les établissements de l'éducation prioritaire, alors que le projet de budget ne prévoit le financement que d'un millier de postes d'AED de plus qu'en 2015.

Rappelons qu'aucun poste de CPE n'est créé, ni aucun poste de COPsy. Les quelques emplois supplémentaires de personnels sociaux ou de santé n'ont pas grand-chose à voir avec les annonces ronflantes faites en mars sur le grand plan de mobilisation pour la défense des valeurs de la République.

Enfin, les crédits prévus pour les heures supplémentaires baissent fortement (- 14 %) ce qui serait une bonne nouvelle s'ils étaient compensés par des moyens en heures postes, mais ce n'est pas le cas. Cette baisse de crédits, n'est que partiellement compensée par les crédits destinés aux IMP ; elle se traduira donc par des moyens d'enseignement en diminution.

Les premiers échos des académies mettent en évidence ces insuffisances et les établissements qui auront connaissance en janvier de leur dotation horaire en verront la traduction concrète. Ceux de l'éducation prioritaire risquent fort de ne pas être épargnés. Qu'advient-il de leurs moyens s'ils passent à la moulinette des 26 heures-élèves plus 2h45 de « marge prof » ?

Collège

Programmes

Les programmes du collège ont été publiés au BO. Leur logique est curriculaire, en lien avec la mise en place des cycles 3 et 4 que le SNES-FSU récuse. Pour beaucoup de disciplines, ils sont sans repères annuels ou sans repères de progressivité suffisants ce qui va complexifier le travail des enseignants (coordination entre collègues du collège et des écoles primaires). Le ministère impose à marche forcée une mise en œuvre sur les 4 niveaux du collège à la rentrée 2016, et ce alors que les documents d'accompagnement ne paraîtront qu'en mai-juin et que les manuels scolaires ne seront pas disponibles pour toutes les disciplines et niveaux. Cette injonction, au-delà des questions matérielles, n'est humainement pas possible. Le SNES-FSU réitère sa demande de repères annuels dans toutes les disciplines, et une mise en application progressive en commençant par la classe de Cinquième à la rentrée 2016.

Évaluation des élèves

Les textes sur l'évaluation des élèves, le DNB et le nouveau « livret scolaire » au collège sont maintenant officiels. Ils s'inscrivent dans la réforme et préparent une éventuelle suppression de la note chiffrée. Sous couvert de simplification et de transparence vis-à-vis des élèves et des parents, ils vont générer du travail supplémentaire pour les personnels, sans aucune efficacité pédagogique. Ils montrent des dérives, par exemple l'évaluation de l'implication de l'élève en accompagnement personnalisé. L'évaluation du socle en fin de Sixième et de Troisième, 8 item avec une échelle de 1 à 4, est particulièrement illisible et peu opératoire. Certaines disciplines disparaissent quasiment du DNB : enseignements artistiques, EPS, ce qui est inadmissible. Le SNES-FSU a émis un avis défavorable sur ces textes en Conseil supérieur de l'éducation. Des outils « de positionnement des élèves » quant au socle sont annoncés par le ministère. Il ne seront pas de nature à sauver la situation.

Le SNES-FSU appelle la profession à s'emparer de ces textes et à en débattre dans le cadre de la préparation de la grève du 26 janvier.

Réforme

La mobilisation contre la réforme se poursuit. Le SNES-FSU dénonce l'usage abusif et inédit fait par certains recteurs du statut des fonctionnaires : le recours au principe d'autorité hiérarchique pour contraindre à participer aux formations hors temps de travail en dit long sur l'état de faiblesse du ministère, incapable de convaincre, et contraint au passage en force. Si juridiquement, le recours au statut de la fonction publique fait courir le risque du retrait d'1/30^e en cas d'absence aux formations hors temps de service, le SNES-FSU considère que ces pratiques sont totalement illégitimes, et appelle les collègues, en connaissance de cause, à s'y opposer collectivement par les moyens qu'ils jugent pertinents :

- pression sur les chefs d'établissements pour empêcher les constats de service non-fait ;
- refus collectif dans les établissements de se rendre aux formations hors temps de service ;
- refus du « travail gratuit »
- ...

Le SNES-FSU exige du ministère qu'il rappelle à l'ordre les recteurs qui adoptent ces pratiques inacceptables.

L'arrivée des DHG est en cours. Il est nécessaire de préparer le travail sur le TRMD en faisant le bilan du fonctionnement actuel des établissements, de manière à préparer la rentrée 2016 au plus près des structures et dispositifs existants pour maintenir les postes, en langues vivantes et anciennes, en technologie et en sciences.

LV

Conformément aux instructions ministérielles, les CALV ont été (ré)activés. Ils actent la réforme du collège. Jusqu'au 2/3 des sections bilangues sont supprimées, et là où elles sont maintenues, c'est parfois sur les dotations propres des collèges. Le SNES-FSU rappelle sa demande d'un groupe de travail ministériel national sur les langues vivantes, afin de faire le point sur la carte des langues et de clarifier les objectifs de cet enseignement actuellement particulièrement malmené. Un questionnaire sur les conditions d'enseignement des langues vivantes sera prochainement proposé aux collègues afin d'opposer notre bilan syndical à celui du ministère.

Livret et parcours citoyen

Le SNES-FSU affirme la nécessité d'inscrire les jeunes dans des actions collectives et d'en donner les moyens aux établissements. Cependant, le livret citoyen présente des risques et ne peut être le pis-aller d'une véritable politique éducative.

Les propos tenus par F Hollande lors des « vœux à la jeunesse et à l'engagement », à propos des « livret citoyen » et « parcours citoyen » montrent une fois encore les dérives politiques de l'éducation à la citoyenneté.

Chaque jeune serait inscrit dans un parcours citoyen, depuis l'école jusqu'à ses 25 ans, avec l'obligation de valider plusieurs temps ou formes d'engagement (au moins pour l'acquisition du livret ?). On ne peut éduquer à la citoyenneté ou valoriser l'engagement en le rendant obligatoire, ou en semant la confusion sur les différents registres éducatifs. D'autre part, la participation à des associations de toute nature ne peut donner lieu à une quelconque validation sur le plan scolaire, au risque de dérives ou problèmes de critères sur le choix de celles-ci.

Enfin, on peut légitimement s'inquiéter de l'usage qui pourrait être fait de ce « livret citoyen » jusqu'à l'âge de 25 ans.

Lycée : l'heure des bilans ?

Les lycées continuent de subir les affres de la réforme de 2010, que le SNES-FSU continue de dénoncer, et qui se combinent avec la hausse forte des effectifs depuis plusieurs rentrées. Les conditions de travail se dégradent, en particulier en Seconde GT. La conservation des notes pour les redoublants de Terminale, imposée à la hussarde cette année, pose des problèmes d'organisation qui n'ont pas été anticipés, et la suppression de fait du redoublement en fin de Seconde en juin prochain peut laisser entrevoir un renforcement des hiérarchies entre voies et séries.

Une mission de l'inspection générale a été (enfin) mandatée par la ministre pour un bilan des réformes des séries technologiques. La mission envisage de visiter près d'une centaine de lycées en rencontrant les administrations, les équipes pédagogiques et les élèves. Le SNES-FSU a transmis le bilan effectué suite à son enquête, les analyses, demandes et revendications des enseignants des séries technologiques. Les collègues qui seront sollicités par l'inspection générale pourront trouver sur le site du SNES les éléments permettant d'argumenter pour des modifications profondes des conditions d'enseignement et des contenus dans ces séries. Ainsi, ils contribueront à imposer un bilan sincère et exhaustif de la réforme de la voie technologique.

Le ministère a lancé un groupe de travail pour établir un bilan de la réforme de 2010. Mais le cadre est flou, et la volonté du MEN de construire un « diagnostic partagé » l'amène à passer sous silence les critiques fortes qui sont émises lors des réunions. Il n'est de toute façon pas prévu de tirer de conséquences pratiques de ce bilan qui ne doit visiblement pas faire de bruit. Et pour cause, il en dirait long sur la réforme du collège, qui repose sur les mêmes principes.

Le SNES-FSU appelle les collègues travaillant en lycée à se mobiliser pour obtenir une grille horaire nationale, le rattachement disciplinaire de l'AP, et des allègements d'effectifs par classe. La grève du 26 janvier doit permettre aux enseignants en collège et en lycée de se rejoindre dans l'action. Un tract « lycée » est disponible pour la mobilisation, et un questionnaire sur le bilan de la réforme sera bientôt mis en ligne.

BTS

Des informations circulent dans les académies sur un éventuel passage en 3 ans des BTS Arts appliqués et de ceux du secteur sanitaires et social. Selon nos informations cela ne concernerait qu'une expérimentation dans les écoles d'Arts appliqués parisiennes. Il n'y a pas de validation du ministère de l'enseignement supérieur à ce jour sur ce projet. Le SNES-FSU appelle les S1 à s'opposer à de telles expérimentations et à alerter le S4 dès que ce type de projets est proposé dans les établissements.

Partenariat Microsoft

Lundi 30 novembre 2015, Najat Vallaud-Belkacem a signé un partenariat entre Microsoft et le ministère de l'Éducation Nationale dans le cadre du « plan numérique à l'école ».

Ce partenariat prévoit de présenter et de faire utiliser aux élèves un logiciel « privé » - les utilisateurs ne peuvent pas le modifier ni même vérifier ce que fait réellement le programme - et des formats fermés comme seuls outils numériques incontournables. Il prévoit aussi la formation des enseignants par Microsoft. Il est inadmissible et contraire à la laïcité que le Service Public assure d'une manière ou d'une autre la promotion commerciale de Microsoft alors que des logiciels libres existent. Le SNES et la FSU agiront pour que le ministère revienne sur ce partenariat.

Recrutement et formation des enseignants et CPE

Le ministère n'a toujours pas produit de nouveaux textes réglementaires concernant les modalités d'évaluation et de titularisation des fonctionnaires stagiaires. Ainsi pour la 2^e année consécutive, les stagiaires sont dans l'incertitude quant aux critères qui détermineront leur titularisation. Or la note de service 2015-055 contient de nombreuses incohérences notamment sur l'évaluation des lauréats de l'agrégation interne, mais aussi des stagiaires avec expériences significatives affectés à temps plein et qui doivent cependant avoir un avis du directeur de l'ESPE ! Par ailleurs, les stagiaires lauréats des concours exceptionnels sont légalement soumis aux modalités d'évaluation et de titularisation définies par les arrêtés du 12 mai 2010 (avis inspecteur et du chef d'établissement) alors qu'ils ont les mêmes conditions de stages que les autres et que les formateurs considèrent que leurs modalités d'évaluation sont identiques à celles des autres stagiaires ! Le SNES-FSU alerte le ministère depuis de nombreux mois sur ces problèmes et continuera à défendre les stagiaires afin de permettre une égalité de traitement sur le territoire et limiter la surcharge d'évaluation et donc de travail. Les conditions de la formation des enseignants et CPE ne sont actuellement pas acceptables ce que le SNES-FSU dénoncera par une campagne médiatique au moment des épreuves écrites des CAPES-CAPET.

Les formations sur la réforme du collège mettent en évidence les incohérences et méfaits de la réforme, les inspecteurs étant incapables de répondre aux questions des collègues. Pour les stagiaires, certaines académies rendent prioritaires les formations sur le collège au détriment des formations ESPE, d'autres ont une position inverse. Encore un exemple de l'inégalité des modalités de formation selon les académies, due à l'absence du cadrage national fort que le SNES-FSU revendique.

Au lieu de donner les moyens aux jeunes, aux étudiants de réussir leurs études grâce à la revalorisation des bourses, des aides aux logements, les prérecrutements etc que le SNES-FSU revendique...le ministère ne propose qu'une fuite en avant vers toujours plus de salariat et de précarité étudiante que ce soit via l'apprentissage, le service civique ou l'alternance s'accompagnant d'une réduction de l'horaire universitaire.

CPE

Des personnels d'éducation en nombre insuffisant dans les établissements scolaires

Alors que la circulaire de missions des CPE vient d'être actualisée avec une ambition éducative et pédagogique réaffirmée, le budget 2016 ne prévoit aucune création de postes de CPE. Les recrutements aux concours externes (340) suffiront juste à compenser les sorties du corps. Des besoins existent pourtant. La mise en œuvre des missions dévolues aux CPE ne peut se concevoir sans prendre en compte l'effectif d'élèves à suivre ainsi que les spécificités des établissements (présence ou non d'internat, qualité du climat scolaire, contexte social, implantation géographique...).

L'interruption à la rentrée 2016 de l'effort entamé depuis 2012 en matière de recrutements et de créations de postes est très problématique. L'analyse menée par le SNES-FSU montre que ce sont *a minima* 740 postes qu'il faudrait immédiatement créer, première étape d'une programmation pluriannuelle de recrutements. Le vivier de titulaires remplaçants reste exsangue et le recours aux contractuels s'amplifie.

La reconnaissance de la catégorie

Le rapprochement de carrières avec celle des professeurs avec l'alignement du ratio des promotions à la hors classe et récemment de l'indemnité forfaitaire sur la part fixe de l'ISOE sont des avancées. Mais cette reconnaissance doit s'incarner dans un parcours de carrière plus valorisant notamment par la création d'une agrégation d'éducation et d'un corps d'inspection spécifique d'éducation, issu de la catégorie.

L'application de la circulaire de missions

Des conflits de plus en plus fréquents illustrent un certain nombre de dérives sur l'application de l'Aménagement et de la réduction du temps de travail des CPE décrétés en 2002. C'est pourquoi le SNES-FSU a fortement souhaité une clarification sur les obligations de service des CPE et a obtenu que le texte l'aborde dans la quatrième partie. Pour autant, et c'est un paradoxe, des détournements demeurent.

Le SNES reste vigilant afin que le temps de travail des CPE se traduise tel qu'écrit dans la circulaire en cycle hebdomadaire de travail de 35 heures inscrites à leur emploi du temps sur 39 semaines. Il combat les tentatives d'annualisation du temps de travail, le refus de rattrapage des dépassements, le fractionnement des services de vacances sur plusieurs semaines.

CO-Psy

Entre les conventions du SPRO qui dans bien des régions ne respectent pas la loi de mars 2014 et les CIO menacés de fermeture, l'année 2016 s'annonce encore difficile pour les CO-Psy et DCIO.

A l'heure de la création du corps unique des psychologues, il est pour le moins paradoxal que des rectorats, avec légèreté, se plient aux souhaits d'élus locaux qui souhaitent imposer des pratiques et des interventions dans le cadre du SPRO. Le 21 janvier, dans le groupe de travail sur la carte cible, le SNES-FSU pointera ces dérives et exigera le respect des missions des psychologues du 2nd degré.

Non titulaires

Les nouveaux textes réglementaires examinés lors du CTM du 7 octobre n'ont toujours pas été publiés. Le SNES continue de dénoncer la discrimination qu'ils organisent à l'encontre des contractuels qui ne bénéficieront pas de l'heure de décharge pour exercice dans deux communes différentes s'ils ne sont pas nommés à temps complet.

La réglementation oblige désormais à ce que la rémunération reconnaisse l'expérience professionnelle, donc en particulier l'ancienneté de service. L'établissement d'une échelle nationale de rémunération défendu par le SNES-FSU et les autres syndicats de la FSU a été rejeté. Les dispositions retenues obligent les recteurs à présenter en CTA les critères de détermination des rémunérations dans l'académie. La grille nationale défendue en CTM par les élus de la FSU est un outil pour l'intervention syndicale en CTA. Le SNES-FSU se saisira de cette actualité pour mobiliser les non titulaires dans la défense de leurs droits et de leurs rémunérations.

Retraités

Le colloque annuel du COR de décembre 2015 prévoit une paupérisation grandissante des retraités. Dans le même temps, l'OCDE juge insuffisantes les réformes qui ont mis à mal le système de retraites français et préconise, entre autre mesures régressives, un recul de l'âge de départ à la retraite. Concernant la dégradation du niveau de vie, liée aux réformes successives et aux dépenses contraintes, le COR signale à juste titre le poids de plus en plus important des dépenses de santé et de celles liées à la perte d'autonomie. L'augmentation de 0,1 % des pensions en octobre 2015 relève plus du mépris que d'une politique de revalorisation.

En effet, les adhérents de la MGEN, nombreux parmi les retraités, ont vu leur cotisation considérablement augmenter. Certes la MGEN proteste à juste titre contre la mise en place d'un marché concurrentiel de la complémentaire santé et les tentatives d'installer cette concurrence dans la Fonction publique, elle s'est pourtant inscrite dans cette logique, avec une tarification par l'âge et selon le niveau de garantie. Cette logique étrangère aux valeurs fondamentales du mutualisme comme aux principes fondateurs de la Sécurité sociale dont le 70^{ème} anniversaire a été cependant célébré, va entraîner un coût supplémentaire pour les retraités et les ayants droit dans l'accès aux soins. Effectivement, la dernière étude du COR révèle que le coût moyen des complémentaires est de 1860 € par an pour un ménage retraité contre 1138 € pour un ménage non retraité. Le SNES-FSU dénonce aussi le manque d'information envers les adhérents alors que la MGEN s'était engagée à fournir à chaque adhérent le montant précis de sa cotisation.

La loi d'adaptation de la société au vieillissement a été enfin votée et devrait permettre l'application des quelques avancées de la loi (légère augmentation de l'APA, droit au répit pour un nombre limité d'aidants). Le SNES continue à dénoncer ses insuffisances : refus de la mise en application de la loi de convergence du 11 février 2005, financement non solidaire qui repose uniquement sur la CASA des retraité-e-s imposables, payée depuis 2013 qui laisse un reste à charge considérable pour les personnes concernées alors que le volet EHPAD a été abandonné par la loi, absence de mesures pour la formation et la qualification des personnels de l'aide à domicile, absence de référence au Service public... L'appel systématique au bénévolat et le service civique des 16-25 ans préconisés ne saurait combler le manque de moyens pour sa mise en œuvre.

Le SNES-FSU prend acte de l'engagement du ministère pour que la FSU soit présente dans les instances locales et nationale de « gouvernance » de la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Le SNES-FSU se félicite du succès des initiatives intersyndicales locales du 24 novembre qui ont connu une bonne couverture locale des médias et malgré un contexte politique difficile. Il appelle au succès des actions prévues au 1^{er} trimestre 2016 par l'intersyndicale des retraités (dit « groupe des neuf ») pour le pouvoir d'achat. Il rappelle aussi la nécessité pour actifs et retraités de mener le combat ensemble pour des revendications convergentes (retraites, pouvoir d'achat, fiscalité, service public...).

Action

Fonction publique

Dans la continuité de ce qu'elle a fait pour obtenir un rendez-vous salarial en février, la FSU doit contribuer à construire un rapport de forces pour mettre sous pression les futures discussions et préparer une action d'ampleur en cas de mesures insuffisantes. A cet effet, le SNES-FSU propose que la FSU, après le 26, réunisse l'ensemble des fédérations de fonctionnaires, sensibiliser les agents et fasse campagne par des modalités diversifiées (adresses aux élus, rassemblements).

Grève second degré du 26 janvier 2016

Il est vital pour le second degré que l'intersyndicale crée les conditions d'une grande visibilité des revendications des personnels du second degré dans la grève, les rassemblements et manifestations et en particulier leur refus de la réforme du collège.

Le SNES-FSU organise avec le SNEP-FSU une opération « carton rouge à la Ministre » qui doit être préparée dès maintenant dans les établissements sous des formes variées :

- motion de CA

- adresse aux parents, aux élus
- utilisation des réseaux sociaux
- collège désert
- ...

Le SNES-FSU national mettra à disposition des outils pour cette campagne, travaillera à la médiatisation de ces initiatives, et en prenant notamment toute sa place dans les réseaux sociaux. L'organisation des cortèges le 26 janvier doit assurer la visibilité du second degré. Le SNES-FSU réunira l'intersyndicale dans les jours suivant le 26.